



INTER-ASSOCIATIONS
VILLAUDRIC

MARCHÉ de l'AVENT - VILLAUDRIC

Dimanche 27 novembre 2005



REGLEMENT

Article I. :

Le 2^{ème} Marché de l'Avent de Villaudric est organisé par l'Inter Associations. Il se tiendra le dimanche 27 novembre 2005 de 10 h 00 à 18 H dans la salle des fêtes et sous le chapiteau.

Article II. :

- Ce marché est ouvert pour une capacité de 150 m linéaires
- Le stand est fixé à 3 ml

Article III.

- Ce marché est ouvert aux producteurs de produits régionaux, artistes, créateurs, commerçants sur le thème de Noël.
- Le prix du stand est fixé à 10 € pour 3 mètres linéaires.
- Les exposants désireux d'avoir un stand devront s'inscrire avant le 15/09/05 dans la limite des places disponibles.

Article IV. .

- Le paiement du stand devra être effectué lors de l'inscription.
- Le paiement pourra s'effectuer en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Inter Associations de Villaudric.
- Les exposants seront accueillis à partir de 8 H 30 et pourront s'installer à l'emplacement qui leur sera désigné par la personne chargée du placement. Le stand devra être fin prêt à 10 H
- Les exposants devront avoir libéré leur stand à 19 H 30 en veillant à la propreté des lieux.

Article V.

- Le droit d'inscription ne sera restitué que pour tout désistement signalé avant le 15 novembre 2005.

Article VI.

- Aucun exposant ne peut revendiquer un emplacement précis, ou qui lui aurait été attribué lors du marché précédent.

Article VII. .

L'inscription sera effective à réception :

- du bulletin d'inscription.
- du paiement.
- de la photocopie recto verso de la carte d'identité.
- des photos de l'activité représentée

Article VIII. .

- Il est obligatoire d'avoir complètement rempli et signé le bulletin d'inscription.
- La signature du bulletin implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

Article IX.

- Les organisateurs ne sont pas responsables des biens personnels, objets, œuvres ou marchandises exposés.

